



Editorial

Une foule d'activités à partager en famille



«Découvrez une foule d'activités pour petits et grands à partager en famille» est le titre d'une toute nouvelle rubrique du site Internet communal.

Depuis quelques semaines, ce dernier y présente les 29 places de jeux et de loisirs à disposition des enfants et des familles de Val-de-Ruz. Des photographies et une localisation géographique vous permettent de trouver facilement ces places. Tables de ping-pong, balançoires, châteaux, toboggans, arbres à grimper, bancs et terrains de jeux vous attendent dans des aires organisées chacune de manière différente.

Celles-ci sont régulièrement entretenues par les unités administratives de sports-loisirs, des travaux publics et des forêts et répondent aux normes BPA (bureau de prévention des accidents) en vigueur.

Parmi ces propositions figurent deux sentiers didactiques situés au bois d'Yé à Engollon, ainsi que dans la forêt de Landeyeux. Ce dernier est le fruit d'une collaboration entre l'école de Fontaines, gagnante d'un concours de Pro Natura, et de notre service forestier. Tous deux vous permettent de découvrir la vie de la forêt et sont agrémentés de panneaux d'information.

Par ailleurs, en page d'accueil, «où courir à Val-de-Ruz?» vous conduit directement aux informations concernant les deux pistes Vita situées aux Geneveys-sur-Coffrane et à Fontainemelon. Un parcours mesuré «Helsana Trail», entièrement rénové ce printemps par notre équipe des forêts, vous attend entre Chézard-Saint-Martin et Dombresson. Avec son départ situé à Dombresson, au-dessus de la Marnière, trois boucles de 3,7, 6,2 et 13,6 km sont à votre disposition, étoffées de panneaux de conseils techniques de walking, nordic walking et running, ainsi que des exercices d'échauffement, de coordination, d'étirement et de renforcement. Enfin, toujours à Dombresson, près de la Marnière, une très belle piste finlandaise de 400 m permet d'améliorer sa condition physique.

Val-de-Ruz est riche en infrastructures conviviales et gratuites, à disposition de l'ensemble de la population. N'hésitez donc pas à les découvrir et à en profiter.

Anne Christine Pellissier, conseilillère communale

Cafés vaudruziens

La prochaine édition aura lieu le **mardi 13 juin 2017 de 19h00 à 21h00** à l'Auberge du Petit Savagnier à Savagnier.

La population est invitée à participer à cette soirée afin d'échanger des points de vue ou de poser des questions à l'Exécutif autour d'un café dans un établissement du Val-de-Ruz. Le Conseil communal espère que vous serez nombreux à participer à cette rencontre conviviale.

Fermeture des guichets

En raison de la Pentecôte, nos bureaux seront fermés le **lundi 5 juin 2017**. Ils ouvriront le **mardi 6 juin 2017** selon les horaires habituels.

Les Charabiades du CSVR

Après un véritable succès l'année dernière, les Charabiades (fête du Cercle scolaire de Val-de-Ruz - CSVR) se reproduiront cette année les **8 et 9 juin 2017**. Elles regroupent la chorale du CSVR (cycles 1 et 2), l'Atelier Théâtre (cycle 3), Jeunes Talents (cycle 3) et une exposition sur la Formation générale (cycle 3).

8 juin: collèges de Fontaines, Les Geneveys-sur-Coffrane, Le Pâquier.
9 juin: collèges de Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson.

Le public est invité à déambuler dès 18h00 entre les différents lieux de concert, puis à se rassembler à 19h15 pour le grand final.

Une restauration sera assurée sur place avec huit stands tenus par des associations en lien avec l'école de Val-de-Ruz.

L'école en fête

Le Cercle scolaire de Val-de-Ruz est heureux d'annoncer les fêtes de fin d'année scolaire des collèges:

- **Boudevilliers et Valangin**, 23 juin à 19h00 au collège de Valangin, souper-concert «Tous à table»;
- **Cernier**, 24 juin dès 16h00, dans la cour du collège primaire et environs;
- **Chézard-Saint-Martin**, 23 juin dès 18h00, à la place du Boveret;
- **Coffrane**, 23 juin dès 18h30, au collège;
- **Dombresson**, 23 juin de 18h00 à 21h00, cour du collège, cuisine du monde;
- **Fontainemelon**, 24 juin dès 11h00, au collège: «Sur la piste des épouvantails», chants, jeux et crêpes;
- **Fontaines**, 23 juin à 18h00, au collège;
- **La Côtière**, 23 juin à 18h00, au manège de Fenin, spectacle;
- **Le Pâquier**, 30 juin dès 12h00, au collège et à la place de pique-nique;
- **Les Geneveys-sur-Coffrane**, 23 juin dès 18h30, au collège du Lynx, cortège autour du collège;
- **Les Hauts-Geneveys**, 24 juin dès 10h00, aux Gollières, thème: «Casino»;
- **Montmollin**, sur la place du village devant le collège, 23 juin dès 18h30, soirée risotto et 24 juin dès 17h30, spectacle des élèves sur le thème du voyage autour du monde, cantine, tombola, jeux et musique, lâcher de ballons;
- **Savagnier**, 28 juin dès 17h30 au départ du collège: «La Balade des épouvantails». 19h30, chants dans la cour du collège.

Documents d'identité

A l'approche des vacances, nous vous invitons à contrôler la validité des documents d'identité afin d'effectuer votre commande suffisamment tôt, le délai officiel de délivrance étant de dix jours ouvrables.

Pour les enfants mineurs de parents qui ne sont pas mariés ensemble, la révision du code civil suisse (du 1^{er} juillet 2014), relative à l'autorité parentale, entraîne les situations suivantes:

- deux parents titulaires de l'autorité parentale conjointe et vivant dans le même ménage → un seul parent peut effectuer la demande, l'accord de l'autre étant implicite;
- deux parents titulaires de l'autorité parentale conjointe mais ne vivant pas dans le même ménage → le parent effectuant la demande de document d'identité doit être porteur d'une procuration du parent absent, accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de ce dernier;
- parents divorcés → le détenteur de l'autorité parentale doit se munir du jugement prouvant qu'il est détenteur de l'autorité parentale exclusive.

L'administration du contrôle des habitants est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches au 032 886 56 23 ou à cdh.val-de-ruz@ne.ch.

Trottoir traversant

De plus en plus de trottoirs traversants sont aménagés lors de réfections de routes dans les localités. Voici un petit rappel des règles de priorité à respecter dans ce cas.

Dans tous les cas, les véhicules sont tenus de céder la priorité aux piétons se trouvant sur le trottoir traversant.

Comme l'illustre l'image ci-contre, les conducteurs venant de la rue latérale, coupée par le trottoir traversant, doivent non seulement accorder la priorité aux piétons cheminant sur ledit trottoir, mais aussi à tous les véhicules circulant sur la route prioritaire ou ceux qui s'y engagent depuis d'autres rues dépourvues de trottoir traversant.



Dépôt de déchets

Au vu des nombreuses et croissantes incivilités constatées ces derniers temps, un rappel des règles concernant le dépôt des ordures ménagères et des déchets verts s'impose.

Les sacs taxés doivent être déposés au bord des routes uniquement le jour de la collecte. Il n'est pas rare de constater que des sacs ont été éventrés par des animaux, car déposés la veille.

Dorénavant, les coûts occasionnés seront facturés aux propriétaires et les déchets éparpillés sur le domaine privé ne seront pas ramassés par notre service de voirie.

Concernant les déchets verts:

- ils ne doivent être mis ni dans des sacs plastiques, ni dans des corbeilles, mais dans des containers verts sur roues de minimum 240 l ou dans des petits seaux, verts également;
- les branches doivent être déposées en ballots attachés et ne pas dépasser les dimensions suivantes: diamètre 10 cm, longueur 1 m et poids 20 kg;
- il est important, pour que le compostage se fasse correctement, qu'il n'y ait aucun corps étranger tel que plastique, caillou, clou, etc. Tout ce qui n'est pas conforme sera laissé sur place par le personnel se chargeant du ramassage.

Anniversaires et jubilés

Fêtent en juin 2017:

- Chopard-Guillaumot Jeannine et Gilbert à Chézard-Saint-Martin leurs 50 ans de mariage;
- Kramer Mady-Elisabeth et Werner à Fontainemelon leurs 60 ans de mariage;
- Horger Viviane et Benjamin aux Hauts-Geneveys leurs 60 ans de mariage;
- Tornare Lucilla et Norbert aux Geneveys-sur-Coffrane leurs 60 ans de mariage.

